

Le poids suprême

Jean Saint-Cyr

Le Comité pour l'égalité en santé, maintenant incorporé sous la raison sociale Égalité santé en français, a de bonnes raisons de jubiler. La semaine se termine pour lui par une excellente nouvelle: l'ex-juge de la Cour Suprême, Michel Bastarache, a accepté de mener l'étude de la réforme de la gouvernance des soins de santé au Nouveau-Brunswick et d'élaborer un avis juridique quant à une éventuelle poursuite pour faire invalider la réforme du gouvernement du Nouveau-Brunswick en matière des services de santé.

C'est certain que ce qui réjouit le Comité pour l'égalité en santé est sans doute reçu comme un coup d'assommoir par le gouvernement Graham. Il s'en serait bien passé. Toutefois, en agissant rapidement, le gouvernement du Nouveau-Brunswick pourrait éliminer la légitimité des motifs d'une poursuite. Le ballon est forcément dans sa cour. La juridiction et le budget en matière de santé relèvent de sa compétence.

Il nous semble évident que si M. Bastarache a accepté de mener une telle démarche c'est qu'il a jugé que les motifs du Comité pour intenter une procédure judiciaire ont un fondement solide et légitime. Ce n'est certainement pas une décision frivole. On connaît l'acuité de ses analyses et la rigueur avec laquelle il a mené tous les dossiers dans lesquels il s'est engagé et les décisions qu'il a rendues.

La veille de la Fête nationale, le premier ministre Graham a prononcé un discours à Caraquet dans lequel il affirmait la volonté de son gouvernement de maintenir la dualité en éducation en veillant à ce qu'elle soit maintenue et renforcée au niveau postsecondaire. En matière de santé, toutefois, il ne semble pas que son gouvernement voit la nécessité d'instituer la dualité. Il est clair que l'annonce de la constitution d'un comité consultatif sur les questions francophones ne répond pas aux attentes du Comité pour l'égalité en santé.

Cette semaine, le ministre de la Santé du Nouveau-Brunswick, Michael Murphy, a reconnu les iniquités inhérentes à la création des deux régions de la santé au Nouveau-Brunswick. C'est une déclaration qui se voulait sans doute rassurante: le gouvernement est conscient de l'iniquité, il comptait y remédier en 2009, dans le prochain budget. Mais le ministre est resté muet sur les correctifs qu'il entendait concrètement mettre en oeuvre pour régler les iniquités avouées.

La démarche entreprise sous la direction de Michel Bastarache risque de forcer la main au gouvernement Graham. Ce qui s'est esquissé comme une intention de principe devra vite se transformer en mesures concrètes si le gouvernement a l'intention d'éviter l'embarras de se faire dicter une conduite par un tribunal, comme ce fut le cas dans le dossier de l'immersion précoce.

Pour certains, à l'ère des droits collectifs des Acadiens enchâssés dans la Charte canadienne des droits et où de plus en plus de citoyens sont bilingues, cette lutte engagée pour l'égalité en santé peut sembler superflue. L'important n'est-il pas d'être bien soigné? Bien sûr, si nous n'avons d'autre choix que de nous faire soigner dans l'autre langue pour certains types de services spécialisés. Mais le jour où un patient unilingue français est hospitalisé après avoir été grièvement brûlé, quand il se réveille à l'hôpital et que le personnel bilingue n'est plus de service, il n'a ni le goût ni la force d'entreprendre l'apprentissage de l'autre langue... et dans un tel cas, le séjour à l'hôpital sera de plusieurs mois.